



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

-
- ✓ Date de convocation : 27 septembre 2023
 - ✓ Nombre de conseillers en exercice : 17
 - ✓ Nombre de conseillers présents : 14
 - ✓ Nombre de conseillers absents excusés : 3
 - ✓ Procuration : 3
 - ✓ Publication/affichage de la liste : 10 octobre 2023
 - ✓ Publication/affichage du procès-verbal : 23 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la cantine municipale, en séance publique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

14 présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent (arrivé à 19h30 à la délibération n°65-2023, pouvoir à HALLOUX Christophe pour délibération n°64-2023), BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

3 absents (excusés) :

GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, TURNI Rozenn

3 procurations :

GODARD Pierre a donné procuration à BADIER David

ROMMEIS Marie-Cécile a donné procuration à BARBETTE Olivier

TURNI Rozenn a donné procuration à FÉON Joël

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mr BAGUET Sébastien est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2023

Marché/devis :

- Programme Voirie 2023
- Création d'un terrain de foot 5x5
- Aménagement d'un arrêt de car au lieu-dit « Launay Pavrel »

Personnel communal :

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (service périscolaire)

Finances :

- Décision modificative (section d'investissement)

Décisions

Informations

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

« Acquisition terrain LE FLOCH »

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	17
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

HOMMAGE A Mr DOLO Philippe, ancien maire décédé

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à une minute de silence en hommage à Mr DOLO Philippe, ancien maire décédé.

DEL 64-2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2023

Nomenclature : 5.2

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 Août 2023.

Monsieur HALLOUX Christophe demande à ce que la justification de son vote « Contre » au transfert de la compétence PLU à Liffré-Cormier Communauté soit indiqué dans le procès-verbal (délibération n°53-2023). A savoir : « *qu'il s'agit une fois de plus d'une compétence transférée à la communauté de communes et bientôt les mairies n'ayant plus de compétences seront amenées à disparaître. Je tire la sonnette d'alarme !* ».

Le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

✓ Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date 24 août 2023 **est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 65-2023 : PROGRAMME VOIRIE 2023 – TRAVAUX DE MODERNISATION DE VOIES COMMUNALES

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis d'entreprises pour des travaux de modernisation de voies communales situées à « La Hellandière », « la Rouëzie » et « la Grette » :

Entreprises	Montant devis HT		
	Route de la Hellandière « du Verger à la RD 794 » Reprofilage d'un enrobé à froid	Route de la Rouëzie Enrobé à chaud	Route de la Grette En enduit
GALLE TP (St Jean sur Couesnon)	82 225 €	29 760 €	13 336 €
LEHAGRE (Melesse)	89 550 €	33 105 €	/
EUROVIA (Bruz)	87 458.75 €	28 800 €	/

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le choix des entreprises.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE, à la majorité de 15 voix Pour, 2 Abstentions,**

- **de retenir** les devis de l'entreprise GALLE TP (St Jean sur Couesnon), les moins-disants, d'un montant de 82 225 € ht pour la modernisation de la voie communale de la Hellandière (en enrobé à froid) et d'un montant 13 336 € ht pour la modernisation de la route de la Grette (en enduit) ;

- **de retenir** le devis de l'entreprise EUROVIA (Bruz), le moins disant, d'un montant de 28 800 € HT pour la modernisation de la route de la Rouëzie (en enrobé à chaud) ;
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, à signer lesdits devis au nom de la commune.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	15
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	2
Pris part au vote	17	TOTAL	17

2 abstentions : Yvonne VANNIER, Hélène JOULAUD

Monsieur le Maire précise que la technique d'enrobé a été choisie en fonction de l'état initial des routes. Il a été décidé d'opter pour un enrobé à chaud pour la route de la Rouëzie, un enrobé à froid pour la route du Verger à la RD 794 et un enduit pour la route de la Grette.

Mmes VANNIER Yvonne et JOULAUD Hélène s'étonnent sur le fait que la route de la Hellandière, qui a été refaite l'an dernier en enrobé à froid, soit déjà dégradée (devant l'exploitation agricole de Mme THOMAS) et s'interrogent sur le type d'enrobé retenu pour la seconde tranche. Ne faudrait-il pas plutôt opter pour un enrobé à chaud pour cette route ?

Monsieur le Maire souligne que l'entreprise GALLE va refaire l'enrobé à cet endroit et précise qu'elle a été dégradée non pas à cause du type d'enrobé choisi mais à cause d'un camion laitier. Pendant le temps de séchage des enrobés, il faut éviter les manœuvres brusques ! Quel que soit la technique choisie, ça ne changera pas ! La solution idéale est de rouler sur l'enrobé environ 15 jours après la pose !

DEL 66-2023 : APPROBATION DEVIS GALLE – TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE SUR LA COMMUNE

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise GALLE TP (ST JEAN SUR COUESNON) d'un montant de 16 690 € HT pour réaliser des travaux de point à temps automatique sur la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **d'approuver** le devis de l'entreprise GALLE TP d'un montant de 16 690 € HT pour des travaux de point à temps automatique sur l'ensemble de la commune ;
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, à signer ledit devis au nom de la commune.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus avoir consulté trois entreprises (CAMMA SPORT, SPARFEL et SPORTINGSOL) pour un projet d'aménagement d'un terrain de Foot5, type soccer, sur la commune de Mézières sur Couesnon, près du complexe sportif actuel situé au lieu-dit « Bellevue ».

Seule l'entreprise CAMMA SPORT a répondu à la consultation.

Le projet consiste en la réalisation d'un terrain d'animation éclairé à la pratique de football à 5 contre 5, en gazon synthétique avec palissades, de dimensions 35 m x 20 m.

L'offre de prix de l'entreprise CAMMA SPORT s'élève à la somme de 89 730 € HT à laquelle il faut ajouter :

- le devis LEFORT pour la mise en place d'un coffret électrique et l'alimentation de l'éclairage du terrain de foot5 d'un montant de 6 530 € H.T ;
- le devis de l'entreprise EUROVIA pour le terrassement et la réalisation de la plateforme en enrobé du terrain de foot5 d'un montant de 26 534.40 € HT.

Ce qui porte l'opération à un montant total de 122 794.40 € HT soit 147 353.28 € TTC.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que ce projet de création de terrain de foot5 peut être éligible à une subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre dans le cadre des dispositifs « 5000 équipements sportifs de proximité » et « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) »

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **d'approuver** ce projet d'aménagement d'un terrain de foot 5 contre 5 sur la commune de Mézières sur Couesnon, à côté du complexe sportif actuel situé « Bellevue » ;
- **de valider** l'offre de l'entreprise CAMMA SPORT d'un montant de 89 730 € pour la création d'un terrain Foot5 d'une dimension de 35mx20m ;
- **de valider** le devis LEFORT d'un montant de 6 530 € HT pour la pose d'un coffret électrique et l'alimentation de l'éclairage du terrain de foot5 ;
- **de valider** le devis EUROVIA d'un montant de 26 534.40 € HT pour le terrassement et la réalisation de la plateforme en enrobé du terrain de foot5 ;
- **de solliciter** une subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre des dispositifs « 5000 équipements sportifs de proximité » et « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) » pour cette opération globale s'élevant à un montant total de 122 794.40 € HT soit 147 353.28 € TTC ;
- **d'autoriser** le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous les documents afférents à cette opération.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

Monsieur le Maire souligne que les devis pour l'aménagement dudit terrain de foot5 ne seront signés qu'après accord de subventions.

DEL 68-2023 : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS AU LIEU-DIT « LAUNAY PAVREL » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL *Nomenclature : 1.1*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la nécessité d'aménager un arrêt de bus au lieu-dit « Launay Pavrel » afin que les enfants du village puissent accéder au car en toute sécurité.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise AI SERVICES (Mézières sur Couesnon) d'un montant de 3 790 € HT pour la réalisation d'un arrêt de bus à « Launay Pavrel » ainsi qu'un devis des Ateliers de la Mabilais (Noyal sur Vilaine) d'un montant de 933.94 HT pour la fourniture d'un abri bus. Ce qui porte l'opération à un montant total de 4 723.94 € HT.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que cet aménagement d'arrêt de bus peut être éligible à une subvention auprès de la Région Bretagne et auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cet aménagement d'arrêt de bus.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **de valider** ce projet de création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Launay Pavrel » ;
- **d'approuver** le devis de EI AI SERVICES (Mézières sur Couesnon) d'un montant de 3 790 € HT pour la réalisation de cet arrêt de bus ;
- **d'approuver** le devis des Ateliers de la Mabilais (Noyal sur Vilaine) d'un montant de 933.94 HT pour la fourniture d'un abri bus ;
- **de solliciter** une subvention auprès de la Région Bretagne pour ce projet d'aménagement ;
- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police pour ce projet de création d'une aire d'arrêt de bus ;
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 69-2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (PÉRISCOLAIRE) *Nomenclature : 4.2*

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant l'accueil prévu d'un enfant en situation de handicap au sein de l'école de la Vallée verte à compter du 6 novembre 2023 ;

Considérant que l'accueil de cet enfant sur certains temps périscolaires nécessitera la présence constante d'une personne à ses côtés ;

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent à 5/35^{ème} compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité, du 6 novembre au 22 décembre 2023.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon l'indice majoré de rémunération de l'échelon 1 de l'échelle C1.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **autorise** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à 5/35^{ème} de catégorie C, du 6 novembre au 22 décembre 2023 ;
- **autorise** la modification du tableau des emplois ;
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent ;
- **charge**, Monsieur le Maire, d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 70-2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2– VIREMENT DE CRÉDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE 2023

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal que lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2023, les crédits portés en dépenses d'investissement à l'opération 10008 (Travaux Ecole Publique) sont insuffisants et qu'il y a lieu d'inscrire une somme supplémentaire pour régler les travaux en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal la décision modificative n°2 suivante au budget 2023 de la commune pour la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Propositions nouvelles	
	Augmentations	Diminutions
Opération 10008 : Travaux Ecole Publique Chapitre 21 – Article 2131	+ 230 000 €	
Opération 10024 : Maison des associations /Espace Jeunes Chapitre 23 – Article 231		- 160 000 €
Opération 10033 : Terrain de football Chapitre 21 – Article 2181		- 40 000 €
Opération 23 : Acquisition de terrain Chapitre 21 – Article 2111		- 30 000 €

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **valide** la décision modificative n°2 proposée au budget communal 2023 pour la section d'investissement.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 71-2023 : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À MR ET MME LE FLOCH

Nomenclature : 3.1

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 63-2022 du 22 septembre 2022 décidant d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mr et Mme LE FLOCH Christophe, cadastrée section AB n°71p, d'une superficie de 164 m², située 3 rue Beau Soleil à MEZIERES SUR COUESNON, derrière la cantine de l'école de la Vallée Verte, au prix de 19 € le m².

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du notaire, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour régulariser cette acquisition de parcelle cadastrée non pas AB n°71p mais AB n°604 pour une superficie de 1a64ca, au prix de 3 116,00 €, soit 19 € le m².

Il rappelle que cette acquisition permettra de réaliser des travaux d'agrandissement de la cantine de l'école publique de la Vallée Verte. Ce terrain fait l'objet d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'urbanisme de la commune pour « extension du restaurant scolaire et/ou de l'école ».

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **approuve** le projet d'achat de la parcelle AB n° 604, d'une superficie de 1a64ca, appartenant à Mr et Mme LE FLOCH, au prix de 3 116,00 € (19 € le m²). Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune ;

- **autorise**, Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique afférent à cette acquisition et tous documents s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	14	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DÉCISIONS / INFORMATIONS

✓ Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

DEVIS

			<i>Montant TTC</i>
11/07/2023	PORTAKABIN	Location 3 mois salle de classe Transport aller et montage	649.00 € HT/mois 1 748.00 € HT
29/08/2023	ENEDIS	Travaux de modification de branchement au réseau électrique (bâtiment communal 4 rue du Couesnon)	2 020.80 €
04/09/2023	Association Mon cirque à Moi	Animation 15 décembre 2023 Mano le Clown	460.00 €
01/09/2023	SKYB Peinture	Remise en état des carreaux de faïence soufflés de la salle de bains du logement 1A rue de St Jean	565.00 €
11/09/2023	LEFORT	Modification chauffage ALSH (nettoyage + traitement complet de l'installation + remplacement des vannes et accessoires)	3 637.08 €
12/09/2023	ISABELLE Anthony	Remise en état affaissement terrain Impasse des Primevères	1 815.00 €
11/09/2023	HCE	Dératisation des bâtiments communaux et école	192.00 €
11/09/2023	LDLC	Achat de 2 écrans PC pour secrétariat	303.54 €
15/09/2023	CREPEL Voyages	Transport scolaire Ecole Publique 22 septembre 2023 – Mézières St Malo	484.00 €
15/09/2023	CREPEL Voyages	Transport scolaire Ecole Publique 22 septembre 2023 - Mézières Rennes Musée des Beaux Arts	220.00 €
20/09/2023	MASSE Motoculture	Pièces pour tondeuse et débrousailluse du service technique	85.02 €
28/09/2023	GAMA 29	Achat d'un aspirateur pour périscolaire	186.67 €
29/09/2023	HCE	Dératisation du réseau EP sur la commune	108.00 €
28/09/2023	BATI RENOV ETANCHE	Travaux de couverture dans le cadre du marché de rénovation énergétique de l'école de la Vallée Verte	7 510.44 €

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

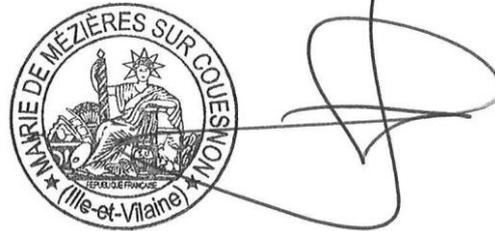
08/09/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AB 386 concernant la propriété de Mr GONNET Laurent et Mme Cécile GONNET située 12 rue de la Motte
------------	--

✓ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :** Jeudi 16 novembre 2023 -20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 3 octobre 2023 est levée à 20h25.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Sébastien BAGUET, secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "S Baguet".